

CONDITIONS GENERALES - Sessions "Bouger + Marche" - 2026

Organisées par l'ASBL Promusport.

En vous inscrivant au programme "Bouger + Marche", vous reconnaissez avoir pris connaissance des conditions générales décrites ci-dessous.

INSCRIPTIONS

Chaque inscription se fait **uniquement** via le formulaire en ligne sur la page : mc.be/bouger-marche-active

Le paiement s'effectue **immédiatement** au moment de l'inscription et celui-ci valide l'inscription.

Dès validation de votre inscription, vous recevez une confirmation reprenant les informations pratiques.

Toute inscription est considérée comme ferme et définitive, sauf notification par mail à l'asbl Promusport bougerplus.marche@mc.be, avant le démarrage de la session.

Il n'est pas autorisé de prendre part à une session sans y être préalablement inscrit !

Les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. Nous limitons le nombre de participants afin que la session se déroule dans les meilleures conditions.

Les participants doivent avoir **12 ans** accomplis pour pouvoir s'inscrire et participer à une session.

Afin de pouvoir suivre l'évolution du programme, il est possible d'intégrer un groupe jusqu'à la 2^{ème} semaine après le début des sessions. Ensuite, les inscriptions seront clôturées.

Il est possible de tester une séance uniquement durant la première semaine du programme.

Aucun paiement ne peut être cédé à un tiers ou reporté à une session ultérieure.

REGLES D'ANNULATION

- Si le participant annule par mail : bougerplus.marche@mc.be, jusqu'à **la veille** du jour d'ouverture de la session : l'intégralité des frais de participation sera remboursée.
- Si le participant annule par mail : bougerplus.marche@mc.be le jour de démarrage de la session et **jusqu'à 48h après : des frais de dossier de 10€ seront retenus. La différence sera remboursée.**
- Passé ce délai, plus **aucun remboursement ne sera possible.**

PARTICIPATION AUX FRAIS

Le montant de la participation s'élève à 40 € par session. Une réduction de 50% est appliquée aux membres de la Mutualité chrétienne, en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire.

ATTESTATION

Une attestation reprenant le payé pour votre participation, vous sera envoyée par mail après la clôture des inscriptions.

Ce document vous permettra de bénéficier d'un éventuel « avantage sport » offert par votre mutuelle.

ANNULATION D'UNE SESSION

Promusport se réserve le droit d'annuler une session "J'ose la marche active" si un remplissage de minimum **10 participants** n'est pas atteint ou en cas de force majeure. Dans ce cas, le remboursement total des frais d'inscription sera effectué dans les 15 jours suivant l'avis d'annulation.

Promusport se réserve également le droit d'adapter le programme en cas de force majeure.

EXCLUSION DES PARTICIPANTS

L'ASBL se réserve le droit d'exclure tout participant dont le comportement est irrespectueux, dangereux pour lui-même ou pour les autres, ou en cas de non-respect des consignes.

Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'exclusion pour comportement inapproprié.

ASSURANCES

Le participant en ordre d'inscription et de paiement est couvert par une assurance souscrite par l'ASBL Promusport auprès de la compagnie DVV. Cette assurance prend en charge les éventuels dommages corporels consécutifs à un accident survenu durant une séance coachée.

La déclaration doit être faite dans **les 48h** suivant l'accident via un mail à bougerplus.marche@mc.be ; Le document « **déclarations d'accident** » complété, signé et accompagné du certificat médical doit être envoyé, à cette même adresse mail, dans les **8 jours** suivant l'accident.

GDPR ET DROIT A L'IMAGE

Les données à caractère personnel sont stockées et utilisées uniquement dans le cadre de votre inscription à "Bouger + Marche".

La loi sur la protection de la vie privée vous donne le droit d'accès et de rectification à ces données.

Outre le GDPR, nous respectons également la loi sur le droit à l'image (art. XI.174 du code de droit économique).

DIVERS

Pour des raisons de sécurité, les animaux de compagnie sont interdits pendant les séances collectives.

En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Charleroi sont compétents.

CONTACTS

Pour toutes questions d'ordre administratif : bougerplus.marche@mc.be

Pour les questions d'ordre pratique, se référer au site : mc.be/bouger-marche-active

Pour toute autre question : 081/23 72 17